



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Tunisie

Question écrite n° 2393

## Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le contentieux immobilier franco-tunisien. Les propriétaires et ayants droit français de biens immobiliers construits ou acquis en Tunisie avant l'indépendance de ce pays en 1956 sont toujours dans l'attente de l'application de l'accord franco-tunisien du 20 octobre 1997. Il lui demande quelles actions il entend engager pour parvenir le plus rapidement possible à un règlement définitif de ce contentieux.

## Texte de la réponse

Le règlement du contentieux immobilier franco-tunisien est recherché avec détermination par les autorités françaises très attentives à la situation des ressortissants français sur place, et désireuses d'éliminer un facteur négatif qui contraste avec le dynamisme et la densité des relations entre les deux pays. Le Président de la République a rappelé sa préoccupation à ce sujet lors de son déplacement à Tunis, le 1er décembre 2001, concernant la non-application des accords conclus en 1997. Lors de la XVIIe Commission intergouvernementale franco-tunisienne, qui s'est tenue les 24 et 25 janvier 2002 à Paris, il a été convenu que des experts français et tunisiens se réuniraient à Tunis afin de régler définitivement les aspects du contentieux continuant de poser problème. Les contacts entre chefs d'Etat et les travaux des experts, réunis à quatre reprises, permettent d'espérer des progrès significatifs. Les autorités françaises continueront de poursuivre durant les mois qui viennent les discussions avec les autorités tunisiennes afin de parvenir à cet objectif d'un règlement global et définitif du contentieux immobilier franco-tunisien.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Dupré](#)

**Circonscription :** Aude (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2393

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 septembre 2002, page 3019

**Réponse publiée le :** 21 octobre 2002, page 3708